

Diplôme d'Etat de Médiateur•trice familial•e

Niveau visé : Niveau 6 (Bac +4) | Durée : 16 mois | Modalité : Présentiel | Campus ASKORIA : Rennes

Prochain démarrage : septembre 2026

Formation en cours de réingénierie



Le métier

Le médiateur familial accompagne les familles et plus particulièrement les couples en situation de séparation ou de rupture en proposant un cadre et un processus spécifique axé sur la communication et la négociation.

Il exerce ainsi une profession de spécialisation s'appuyant sur une expérience professionnelle acquise dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.

Ses activités se répartissent ainsi sur les missions suivantes :

- Accueil / évaluation/ Information/ Orientation
- Médiation / Gestion de conflits / (Re)Construction de liens
- Administration / Rédaction / Gestion
- Promotion / Formation

La formation

La formation menant au DEMF est construite autour de 3 blocs de compétences à certifier pour obtenir le diplôme :

- **BLOC 1 : Créer et maintenir un espace tiers de médiation**
- **BLOC 2 : Concevoir un cadre d'intervention professionnelle dans le champ de la famille**
- **BLOC 3 : Communiquer sur sa pratique professionnelle et travailler en partenariat et en réseaux**

Chaque bloc est certifié séparément.

La formation se déroule sur **16 mois avec une alternance** entre la formation théorique et la formation pratique :

- **490 H de formation théorique** à l'école ASKORIA dispensant la formation :
 - Cours et ateliers collectifs
 - Sessions techniques
 - Temps d'appropriation individuels des contenus
 - Travaux personnels et collectifs
 - Enquêtes de terrain, gestion de projets
 - Participation à des événements
 - Projets d'expérimentation sociale et solidaire
- **dont 9,5 H de certification**
- **105 H de formation pratique** qui s'organisent en plusieurs périodes d'immersion en situation professionnelle, encadrées par un référent de terrain au sein de la structure.

En proximité des référents professionnels de terrain, les équipes pédagogiques d'ASKORIA effectuent un suivi individualisé de la montée en compétence de l'apprenant.



Textes réglementaires
encadrant la certification

Avec le DEMF, je peux :



- **Accueillir** les personnes **et évaluer** leur besoin.
- **Informier et orienter** vers les services compétents.
- **Construire et mener des actions** dans le cadre d'une médiation familiale.
- **Développer des partenariats et des réseaux** utiles à la médiation familiale.
- **Faire évoluer ses pratiques et sa posture** professionnelles.

100% de réussite
au DEMF en 2024 à ASKORIA,
soit 10 personnes diplômées.

100% des diplômé·es
sont en emploi dans les 12 mois
suivant la formation

ASKORIA - Données 2024



Formation agréée
et financée par la
Région Bretagne



Accéder à la formation

Profils et prérequis

La formation s'adresse à des personnes venant chercher une spécialisation professionnelle.

Liste exhaustive des prérequis en annexe.

Voies d'accès

Vous pouvez préparer le DEMF, selon votre projet :

- **En formation initiale**
- **En contrat de professionnalisation**
- **En formation continue**
- **par la VAE** (Validation des Acquis de l'expérience).

Je m'inscris !

Mon Espace Candidat·e

- **Je crée mon compte en ligne** sur le portail d'inscription d'ASKORIA.
- **Je dépose une demande** de renseignement en ligne.
- **ASKORIA me recontacte et m'accompagne** : conseil en orientation professionnelle, devis, financements, prérequis.
- **Je réalise en ligne un test d'autopositionnement** pour situer mon niveau avant l'entrée en formation.
- **Je rencontre un.e professionnel.le d'ASKORIA lors d'un entretien** visant à construire mon parcours de formation personnalisé.

Je candidate sur le portail d'inscription ASKORIA
webaurion.askoria.eu

DEMF : Prérequis pour candidater à la formation

- liste exhaustive

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

- **Justifier d'un diplôme national, classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles, mentionné au titre V du livre IV du code de l'action sociale et des familles ou au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique ;**
- **Justifier d'un diplôme national, classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles, en droit, psychologie ou sociologie délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ;**
- **Justifier d'un diplôme national classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles et de trois années au moins d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique.**